

L'Accélérateur de transition écologique (AcTE)

En 2018, le ministère de la Transition écologique et solidaire va lancer l'Accélérateur de la transition écologique (AcTE). Cet accélérateur vise à mobiliser l'ensemble des acteurs – entreprises, partenaires sociaux, organismes de formation – pour que chacun puisse se saisir des opportunités en termes d'emplois, d'innovation et de prospérité offertes par la transition écologique.

Afin d'atteindre des objectifs ambitieux, Nicolas Hulot développe une nouvelle méthode, s'appuyant sur la mobilisation de tous les secteurs – transports, bâtiment, énergies renouvelables, hydrogène, efficacité énergétique – pour libérer les énergies et atteindre l'objectif de neutralité carbone à l'horizon 2050. Il vise aussi à accélérer le financement des innovations et de leur déploiement sur tout le territoire français.

L'AcTE, dont certains des programmes commencent déjà à être mis en œuvre afin d'optimiser le calendrier de déploiement des stratégies, intègre toutes ces dimensions et sera présenté dans sa globalité au printemps 2018.

La programmation pluriannuelle de l'énergie (PPE)

La loi prévoit que les orientations du Gouvernement concernant toutes les formes d'énergie sont fixées dans la programmation pluriannuelle de l'énergie (PPE) pour 2 périodes successives de 5 ans. La première PPE a été publiée en octobre 2016 et doit être révisée d'ici fin 2018. La nouvelle PPE portera sur la période 2019-2020.

- La révision de la PPE a été lancée en juin 2017 par une réunion d'un comité de suivi constitué des membres du Comité national de la transition écologique (CNTE) et du Conseil supérieur de l'énergie (CSE).
- Depuis septembre, des ateliers techniques ont lieu avec les parties prenantes spécialisées suivant les thématiques.
- Une vingtaine de thèmes sont traités concernant toutes les filières de production d'énergie, le stockage, les réseaux, la sécurité d'approvisionnement, le pilotage de la demande...

Une concertation, en amont de la publication de la PPE, va être organisée par la Commission nationale du débat public. Elle devra débuter en février 2018 et va durer 3 mois. Le compte rendu sera disponible fin juin. Un site permettra aux citoyens de s'exprimer. Des ateliers par cibles vont être organisés : avec les jeunes, les précaires, les salariés des entreprises de l'énergie...

- Le projet de PPE et son évaluation environnementale stratégique seront disponibles à la fin de l'été. Il intégrera les retours des citoyens.
- Le projet de PPE sera ensuite mis en consultation puis soumis pour avis à l'Autorité environnementale, au Comité national de la transition écologique (CNTE), au Conseil supérieur de l'énergie (CSE), au Comité d'experts de la transition énergétique (CETE), au Comité de gestion de la CSPE (contribution au service public de l'électricité), au Comité du système de la distribution publique d'électricité (CSDPE) et au public.

La PPE doit être adoptée fin 2018.



La stratégie nationale bas-carbone (SNBC)

Elle définit la feuille de route de la France pour réduire ses émissions de gaz à effet de serre.

Elle donne les orientations stratégiques pour mettre en œuvre, dans tous les secteurs d'activité (transports, bâtiments, agriculture, industrie...), la transition vers une économie bas-carbone et durable.

- La stratégie sera revue d'ici fin 2018, puis tous les 5 ans. Ce sera l'occasion de fixer la nouvelle trajectoire, intégrant les nouvelles possibilités pour rehausser l'ambition (notamment les derniers développements technologiques) et ainsi, comme prévu par le Plan climat, d'atteindre la neutralité carbone à l'horizon 2050.